

DECRET D/2019/.....040/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LONAGUI SAU**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2000/08/AN du 5 mai 2000, ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires –OHADA- ;

Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et Etablissements Publics ;

Vu le Décret N° D/2016/153/PRG/SGG du 26 Mai 2016, fixant les statuts de la Loterie Nationale de Guinée « LONAGUI SAU »

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG/ du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le Décret N° D/2018/116/PRG/SGG du 13 Juillet 2018, portant Organisation de la Présidence de la République ;

DECRETE

Article 1^{er}: Monsieur Ibrahima Sory CAMARA, juriste, Directeur de la Logistique de Guinée Games est nommé membre du conseil d'administration de la LONAGUI SAU en remplacement de Monsieur Mamadou Antonio **SQUARE**.

Article 2: Le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 JAN 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Conde', written in a cursive style.

Professeur Alpha CONDE